

## COMITÉ DES FÊTES

Mr Christophe DALLE-CARBONARE  
L'ASSASIAU

32300 L'ISLE DE NOÉ

Tél : 06.23.71.62.34

Cdf.isledenoe@gmail.com



## REGLEMENT

La Foire d'Automne est organisée par le **COMITÉ DES FÊTES** de L'Isle de Noé...  
...Cette même association qui vous propose depuis plus de 40 ans, Artistes et Grands Orchestres.  
Cette manifestation est ouverte aux Professionnels et aux Particuliers (Vide-grenier).

Les professionnels ayant réservé et payé se verront attribuer un numéro de place.

Les vide-greniers seront placés au fur et à mesure de leur arrivée sauf si vous nous demandez une place réservée avant le 12/09 (Paiement obligatoire dans ce cas).

Il est possible que votre place ne soit pas la même qu'au Printemps car organisée par une autre asso.

Aucune réservation ne sera prise en compte les 3 derniers jours, traçage des emplacements oblige.

Ceci dit, pas d'inquiétude, le parc est grand et nous vous trouverons toujours une place (Inutile de nous téléphoner juste pour cela), présentez-vous à l'ouverture avec votre inscription dûment remplie (Document disponible également sur notre site : <http://fetes-isledenoe.franceserv.fr/Site/Foires.html>).

### IMPORTANT

- **Inscrivez-vous afin de réduire le temps d'attente à l'entrée de la Foire.**
- **Les réservations sont à retourner à l'adresse indiquée en haut de la page avant le 12/09.**
- **L'emplacement coûte 10 € (non remboursable) pour un emplacement de 1 à 10 m.  
De 11 m à 20 m : 20 €. De 21 m à 30 m : 30 €...**
- **Merci de joindre le chèque pour valider votre inscription à l'ordre de : Comité des Fêtes.**
- **Un petit déjeuner est offert pour les exposants, de 7 heures à 9 heures.**
- **Possibilité de restauration sur place (13 € le repas).  
Réservez vos repas si besoin car les places sont limitées (Joindre le règlement).**
- **Buvette et restauration rapide également disponibles.**
- **Heures d'ouverture au public : 9 heures à 19 heures. Installation à partir de 6h30.**
- **Chaque exposant, si pas inscrit à l'avance, devra remettre son bulletin d'inscription lors de son arrivée. *Pas d'emplacement réservé pour les Professionnels non inscrits d'avance.***
- **Cette Foire se déroule en plein air. Une fois votre emplacement attribué, vous ne pouvez en changer. Veuillez donc prévoir parasols, parapluies, bâches, table, chaise...**
- **Les organisateurs souhaitent que cette journée soit conviviale et ils n'admettront aucun désordre. En cas de litiges avec les diverses administrations (douane, police...), seule la responsabilité de l'exposant est engagée.**
- **Les objets exposés sont sous l'entière responsabilité des exposants à leurs risques et pertes. L'association décline toute responsabilité en cas de vol, perte, détérioration ou autre évènement.**
- **Il est demandé à chaque exposant de laisser son emplacement dans un état propre.**

## VENTE / EXPO D'ANIMAUX FORMELLEMENT INTERDITE

Vente et exposition interdite. Pourquoi ?

La loi impose, pour les animaux vivants, certaines dispositions que nous n'avons pas la possibilité de mettre en place. De plus les animaux doivent être vaccinés et un contrôle doit être effectué par un vétérinaire, ce que nous n'avons pas non plus la possibilité de faire juste pour quelques animaux.

Si vous exposez ou vendez des animaux vivants sans le signaler aux organisateurs, vous serez seul responsable devant les autorités. La signature de l'inscription fait foi.

Nous vous souhaitons une bonne Foire d'Automne 2018.